

La gestion de l'énergie du patrimoine bâti des collectivités



Dans ce numéro

>> Info Energie...

- Prêt à taux zéro, c'est le bouquet !
- L'éco-conso, l'écho de la raison !
- La rénovation thermique des bâtiments : un chantier prioritaire du Grenelle de l'Environnement

>> du côté de l'ALE...

- Toujours plus EcoN'Home
- Visitez des maisons basse énergie
- Grand Lyon 2020... changeons de pratiques
- Rénovation performante de logements à vocation sociale dans le parc locatif privé

>> Prêt à Taux Zéro, c'est le bouquet !

Pour compenser la baisse du pouvoir d'achat et aider les Français à financer leurs travaux de rénovation et de mise aux normes écologiques, le gouvernement vient de mettre en place un prêt à taux zéro écologique.

Détail de la mesure :

Le ministre de l'Ecologie et de l'Energie souhaite que les Français puissent bénéficier de l'éco prêt à taux zéro (éco-PTZ), afin de les aider à financer les travaux de rénovation de leur propriété construite avant le 1^{er}/01/1990. Pour être éligible à ce type de prêt, les propriétaires devront effectuer "**un bouquet**" de travaux bien spécifiques et devront donc proposer un programme précis de travaux qu'ils souhaitent engager : réfection de la toiture, changement des fenêtres et installation d'une chaudière à bois, par exemple. La seule remise à neuf de l'isolation (nouvelle laine minérale par exemple) ne pourra suffire pour l'obtention de ce prêt.

Comment choisir l'ordre de priorité des travaux envisagés ?

D'un point de vue efficacité énergétique, l'isolation du bâtiment est souvent le point clé d'une bonne rénovation thermique et énergétique. Mais pour savoir s'il vaut mieux isoler par l'intérieur ou par l'extérieur, si la ventilation doit être revue, si les vitrages existants sont adéquats, si le système de chauffage doit être conservé, et s'il est opportun d'envisager le recours aux énergies renouvelables (bois, solaire...), c'est souvent le parcours du combattant.

Alors n'hésitez pas, avant de faire établir des devis et de contacter votre banque, contactez votre Espace Info Energie afin d'avoir un rendez-vous avec un conseiller neutre et indépendant, qui saura vous orienter vers les solutions et les professionnels les plus compétents, et vous fournir un document décrivant les modalités du dispositif.

>> liste des Espaces Info Energie : www.ademe.fr/info-energie

>> L'éco-conso, l'écho de la raison !



50 % des émissions de gaz à effet de serre en France sont le fait des ménages. Chaque Français émet aujourd'hui du fait de ses activités quotidiennes, environ 10 tonnes équivalent CO₂ par an. Pour prétendre à un mode de vie durable, chaque citoyen devrait diviser par 4 ses émissions afin de ne pas dépasser un plafond annuel de 1,5 à 2 tonnes équivalent CO₂.

Par nos choix de consommation, nous pouvons tous agir de manière responsable, sans bouleverser notre mode de vie et notre confort, en nous interrogeant notamment sur :

- la conception d'un produit ou d'un service,
- l'utilisation de ce produit /service,
- la prolongation de la vie de ce produit et son élimination.

En effet, tout produit a un impact sur l'environnement dès lors qu'il nécessite des matières premières et de l'énergie pour être fabriqué, qu'il doit être emballé et transporté, et du fait qu'il deviendra un jour un déchet...

Mais il existe des produits qui entraînent moins d'impacts sur l'environnement et conservent leurs performances lors de l'utilisation.

Pour les connaître, des logos écologiques couvrent aujourd'hui une vaste gamme de produits de consommation et indiquent que les produits ont été vérifiés par des organismes indépendants et qu'ils sont conformes à des critères écologiques stricts et à des critères de performances rigoureux.

Afin d'étudier le rôle que pourraient avoir les Espaces Info Energie dans l'information et le conseil sur l'éco-consommation, l'ADEME Nationale vient de confier au réseau des Espaces Info Energie de la région Rhône-Alpes (IERA) une mission à mener durant l'année 2009 et dont les objectifs sont de :

- compléter l'offre des Espaces Info Energie en matière de conseil sur l'éco-consommation
- recenser les différents acteurs de ce secteur (mise en place de listes...)
- tester et développer de nouveaux outils.

>> + d'infos : www.iera.fr

>> La rénovation thermique des bâtiments : un chantier prioritaire du Grenelle Environnement

Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France parmi l'ensemble des secteurs économiques. Il consomme actuellement environ 68 millions de tonnes équivalent pétrole, soit 42,5% de l'énergie finale totale et représente 23% des émissions nationales de CO₂.

Le Grenelle Environnement a prévu la mise en œuvre à grande échelle d'un programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments qui rentre cette année dans une phase de mise en œuvre et de déploiement.

Les objectifs de ces engagements sont :

- de généraliser les "bâtiments basse consommation" à l'horizon 2012 et les "bâtiments à énergie positive" à l'horizon 2020,
- de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38% d'ici à 2020,
- de rénover l'ensemble des logements sociaux, et réaliser des travaux sur les 800 000 logements sociaux les plus énergivores d'ici 2020,
- d'engager d'ici 2012 la rénovation de tous les bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics,
- d'accompagner et mobiliser les professionnels du secteur.

>> www.developpement-durable.gouv.fr/

1^{ER} TRIMESTRE 2009

L'énergie au quotidien

N° 25

EDITORIAL

L'ALE EN BREF

L'Agence Locale de l'Energie a été créée à l'initiative du Grand Lyon afin d'offrir aux acteurs de l'agglomération un outil technique sur les thèmes de l'énergie et de l'environnement.

Elle aide les collectivités, les promoteurs, les bailleurs, les entreprises, les copropriétés, les professionnels du bâtiment et les particuliers à mieux intégrer la problématique environnementale dans la réalisation de leurs projets et de leurs missions.

L'ALE se tient au plus près des porteurs de projets en assurant une assistance technique et une veille technologique et réglementaire afin de les aider à concrétiser leurs idées et orientations initiales.

Espace Info Énergie de l'agglomération, l'ALE conseille objectivement et gratuitement les habitants du Grand Lyon sur les questions liées à la maîtrise de l'énergie dans leur quotidien.

Centre de Ressources et de Documentation spécialisé sur l'Energie et la Qualité Environnementale des Bâtiments, l'ALE met à disposition de tous les publics une documentation diverse et variée autour des thèmes de l'Energie.

ALE - Infos

ALE - Infos, la lettre d'information de l'ALE

Directeur de la publication : Béatrice Vessiller**Rédacteur :** Stéphane Rouvier**Rédacteurs techniques :** Samir Boukhalfa, Sylvain Godinot, Aude Lenoir**Secrétaire de rédaction :** Véronique Besnard**Conception / mise en page :** Stéphane Rouvier**Impression :** Imprimerie IMAV

Label "Imprim'Vert"

(papier 100% recyclé - encres végétales - recyclage des déchets - sans métaux lourds)

**ISSN :** 1773-0339**Crédits photos :** ALE**Pour nous contacter :**

ALE - 8, rue Béranger - 69006 Lyon

Tel : 04 37 48 22 42 - Fax : 04 37 48 04 57

mail : info@ale-lyon.orgSite internet : www.ale-lyon.org**Jean-Paul BRET**

Maire de Villeurbanne



Villeurbanne, 26^{ème} ville de France, a connu un développement démographique très rapide au cours du XX^{ème} siècle, une part importante de ses bâtiments publics a été construite dans les années 50 à 70. Epoque où l'urgence du besoin primait sur la qualité thermique des bâtiments. D'où l'enjeu pour la ville d'une bonne gestion de ses installations de chauffage. Assurée en régie directe, cette gestion est l'héritière d'un savoir faire remontant à 1934. Epoque de construction des Gratte-ciel et de création d'un système de distribution de chauffage urbain mixte, alors unique en Europe, consistant à utiliser l'énergie fatale de l'incinération des ordures ménagères pour chauffer les bâtiments du centre ville.

Dès 1993, la création d'un conseil d'orientation énergétique a permis de mettre en place un suivi des consommations et de programmer des travaux de modernisation. Et, en 2005, la ville a décidé de renouveler ce travail par la réalisation d'un audit énergétique global portant sur 104 équipements, représentant un peu plus de 200 000 m² de surface chauffée consommant 40 000 MWh.

Cette étude a été subventionnée par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes, avec une assistance méthodologique de l'ALE.

Ce travail a conduit à la programmation d'importants aménagements, tant sur la production d'eau chaude sanitaire que sur l'isolation des équipements. Le plus emblématique : l'installation de 1000 m² de moquette solaire pour réchauffer l'eau des bassins du centre nautique Etienne-Gagnaire. Ces travaux ont permis de réduire de 91 tonnes les rejets annuels de CO₂.

L'ambition de la Ville est de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine bâti. En 2009, un montant de 500 000 euros est d'ores et déjà consacré aux études. Un minimum d'un million d'euros sera affecté aux travaux à partir de 2010.

Amélioration du patrimoine existant et exigence sur les équipements à venir : la performance thermique des nouveaux bâtiments a été revue à la hausse de manière significative.

Cette démarche croise celle de l'Agenda 21 du Grand Lyon : s'inscrire dans une politique durable de réduction de l'utilisation des énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre.



La gestion de l'énergie du patrimoine bâti des collectivités

>> Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre pour le patrimoine des collectivités du Grand Lyon

L'étude de référence "énergie et patrimoine communal" (ADEME EDF GDF AITF 2005) décrite ci-contre (page 5) donne les ratios de consommation et de dépense par habitant qui varient selon la taille des communes et montre que les bâtiments représentent les ¾ des consommations et 69% de la facture. Ces résultats ont été comparé par COPARLY au bilan énergétique territorial et des émissions de CO₂ du Grand Lyon. Cela permet d'avoir des informations par secteur d'activité économique pour la dernière année connue, 2006.

Rapportée à la population du Grand Lyon, cette étude nous conduit à estimer les consommations de toutes les communes du Grand Lyon à environ 2% de l'énergie consommée sur l'agglomération (630 GWh/an, sur 33 300 GWh/an - source COPARLY).

L'activité des collectivités est classée dans le secteur tertiaire pour l'essentiel, en rubriques bureaux, santé, enseignement recherche, et sports culture loisirs, et pour les hangars des flottes de bus, dans les organismes de transports. En première approche, l'estimation de l'enquête communale permet d'estimer la part de la consommation d'énergie des communes à 9% du secteur tertiaire.

A cela, il conviendrait d'ajouter certaines installations classées dans le secteur industriel, notamment les grosses chaufferies des réseaux de chaleur. Les émissions du secteur public sont bien supérieures, avec les nombreux établissements d'enseignement et de santé et pour le Grand Lyon, les incinérateurs et les stations d'épuration, et les flottes de transports en commun (compétence partagée avec le Département via le SYTRAL).

Cette estimation grossière pourrait être précisée par une ventilation à partir du nombre d'agents entre communes, Grand Lyon, Département, Région, Services de l'Etat. Si la méthodologie de COPARLY estime les consommations par des ratios basés sur le nombre de salariés par branche, l'approche de l'enquête patrimoine communal est construite sur une enquête statistique de terrain, qui collecte les informa-

tions disponibles dans les services d'un échantillon représentatif de communes afin d'obtenir une vue globale nationale. Croiser les deux permettra d'obtenir une vision plus juste en ajoutant des spécificités comme les réseaux de chaleur.

Enfin, la commune qui veut suivre sa politique énergie devra mettre en place un suivi des factures d'énergie, une analyse des points de comptage d'énergie (compteurs), et presque toujours des mesures complémentaires sur site. Elle aura ensuite besoin de comparer ces données brutes aux surfaces chauffées, à la fréquentation des bâtiments, aux travaux de rénovation engagés, etc. Seule cette construction d'indicateurs locaux permet de voir et d'expliquer les éventuels progrès réalisés dans la gestion énergétique du patrimoine (cf. page 6 "les outils").



Ecole Champ Plantier à Feyzin, construite selon la démarche HQE® | Architecte : Tectoniques

>> Question à :

Roger MAZANA, Directeur des Bâtiments à la Ville de Villeurbanne

Communes:

une facture énergétique d'un peu plus de 36 euros par habitant

Tous les 5 ans environ, une enquête réalisée par TNS Sofres pour l'ADEME, EDF et GDF, avec le soutien du Groupe énergie de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF), révèle la facture énergétique du patrimoine géré directement par les communes de métropole.

Publiée fin 2007, l'enquête portant sur les consommations d'énergie de l'année 2005 montre que l'énergie représente une charge financière de 2,2 milliards d'euros, soit un peu plus de 36 euros par habitant. Mais cette facture a fait un bond de 19% entre 2000 et 2005 alors qu'elle n'avait augmenté que de 3% entre 1995 et 2000. La hausse des prix des combustibles et des carburants notamment en 2004 et 2005 a donc eu de sérieux effets sur le budget énergie des communes.

Le document publié par la Sofres montre aussi que la dépense totale d'énergie représente près de 4% du budget de fonctionnement des communes et environ 10% de ce budget hors masse salariale. Les émissions de CO₂ correspondant aux 27,6 milliards de consommation d'énergie (hors stations d'eau potable et traitement des déchets) atteignent 4,73 millions de tonnes.

Le patrimoine bâti, celui pour lequel la commune paye directement la facture d'énergie, représente les trois quarts de la consommation d'énergie des communes, soit 20,8 milliards de kWh (estimé à 23,4 milliards de kWh sur l'ensemble des communes de métropole), et près de 70% de la dépense, soit 1,3 milliards d'euros. Le poids des bâtiments communaux dans le bilan énergétique global est à peu près le même quelle que soit la taille de la commune.

Avec près de 35% de la consommation des bâtiments (et 32,5% de la dépense), les écoles demeurent le poste de consommation le plus important des communes devant les équipements sportifs et les bâtiments socioculturels.

Le poids des écoles est encore plus important dans les communes de moins de 2 000 habitants de même que les bâtiments administratifs : l'école et la mairie représentant pour bon nombre d'entre elles plus de 60% de la consommation des bâtiments. Au-delà de 2 000 habitants, la structure de consommation est peu différente d'une taille de commune à l'autre. Toutefois, le poids des piscines devient conséquent au-delà de 10 000 habitants (10% de la consommation totale des bâtiments).

L'examen des consommations des bâtiments selon différentes familles fait apparaître une consommation moyenne le plus souvent voisine de 150 kWh par m² et une dépense moyenne de l'ordre de 10 euros TTC par m².



Le graphique ci-dessous indique les ratios pour quelques bâtiments types. Ils montrent qu'ils se diffèrentent peu en moyenne des familles auxquelles ils appartiennent, une maternelle consommant par exemple légèrement plus au m² qu'un groupe scolaire.

Les piscines connaissent une situation



particulière. Peu nombreuses relativement aux autres équipements sportifs, elles représentent en raison d'un haut niveau de consommation unitaire, une part importante du bilan énergétique des communes qui en sont équipées.

Les différences de consommation sont fortement liées à la nature des piscines. Les piscines de plein air consomment beaucoup moins d'énergie par m² de bassin que les piscines couvertes. Elles sont aussi beaucoup moins utilisées dans l'année que les autres piscines. Or, ces piscines sont plus répandues dans les petites villes que dans les grandes.



La mairie de Villeurbanne

ALE : Quel est la mission de votre service au niveau de la gestion de l'énergie ?

>> Au sein de la direction des bâtiments, le pôle maîtrise des énergies et gestion des équipements techniques a en charge la gestion de l'ensemble des fluides consommés sur les 220 bâtiments communaux répartis en 106 sites. Le budget consacré à ce secteur s'élève à 3,4 M€, soit 25 €/habitant (année 2008). L'activité est centrée sur le suivi énergétique avec une ligne forte de "consommer au plus juste". Ce suivi concerne les optimisations tarifaires et l'analyse des consommations liées aux installations thermiques. Cette deuxième partie est effectuée avec la régie de chauffage, qui est le principal exploitant. Cela permet de rectifier les dérives, de programmer des améliorations techniques ou le remplacement des équipements vieillissants. Le travail mené au quotidien consiste à rechercher des baisses de consommations et des émissions de gaz à effet de serre, tout en assurant le confort des utilisateurs.

Une autre activité du service consiste dans l'expertise apportée aux différents conducteurs de projets. Il vérifie l'adéquation des programmes de construction avec la politique que la ville de Villeurbanne souhaite mener en matière de qualité environnementale des bâtiments, de développement durable et d'énergies renouvelables.

ALE : Les exigences liées au Développement Durable (DPE des bâtiments publics, demandes de rénovation, nouvelles lois Grenelle...) sont-elles des contraintes ou des opportunités ?

>> Ces nouvelles exigences sont plus des opportunités que des contraintes. En effet, la prise de conscience générale du développement durable a permis une meilleure écoute de notre discours. Chacun a pris conscience de la nécessité de construire ou rénover avec une démarche environnementale volontariste. Nous avons, à ce titre et avec l'appui de l'ALE et le financement de l'ADEME et de la Région, mené un audit énergétique sur l'ensemble de notre patrimoine. Les DPE qui ont été réalisés dans ce cadre ont été affichés dans les différents sites.

Cette nouvelle approche s'accompagne de nouvelles pratiques, notamment sur le fait que toute action mise en œuvre doit préserver tout gisement futur d'économie d'énergie. Ainsi à titre d'exemple, nous parlons d'amélioration de l'enveloppe thermique des façades. Tout ravalement est systématiquement replacé dans ce contexte.

ALE : Quel est votre rôle au quotidien dans le cadre de la politique énergie de votre ville ?

>> Mon rôle est d'accompagner les changements de culture, de vérifier la réalité de la maîtrise des dépenses énergétiques et de la prise en compte de la qualité environnementale des bâtiments, et d'analyser les freins qui existent tant au niveau technique que financier.

Dossier

Communes : quels outils pour une facture énergétique moins salée ?

Il existe de nombreux outils d'aide à la décision pour le responsable du patrimoine ou de l'énergie d'une commune. Pour avoir une vision à une échelle "macro-communale" et piloter une politique des réductions des gaz à effet de serre ou pour satisfaire une contrainte réglementaire d'affichage des consommations énergétiques, une grille de lecture synthétique vous est offerte ci-après pour s'engager et décider sans se tromper de cible :

Outils	Type d'outils	Descriptif	Intervenants	Coût indicatif et aides mobilisables
Bilan Carbone®	Stratégie/ Planification	<p>Outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre développée par l'ADEME qui permet, à partir de données facilement disponibles, une évaluation des émissions directes ou induites des activités de la commune.</p> <p>Il permet de tenir une "comptabilité carbone", selon des règles qui sont publiques.</p>	On peut faire appel à un BET spécialisé ou le réaliser en interne (formation de l'agent à la méthode obligatoire)	<p>Selon données existantes et taille de la commune, il faut compter un budget de 50.000, voire 60.000 €.</p> <p>Subvention ADEME probable de 50% plafonnée à 30 000 €.</p>
Plan Stratégie patrimonial avec volet énergie	Stratégie/ Planification	<p>Permet de qualifier l'ensemble du patrimoine immobilier : état technique, usages et fonctionnement, potentiel du marché, et projeter leur évolution à 5 ou 10 ans (extension, réhabilitation, démolition, vente...) en identifiant les enjeux économiques de chacune des actions prévues.</p> <p>Il donne une vision stratégique et prospective, à moyen et long terme, de la gestion du patrimoine immobilier..</p>	BET spécialisé	<p>Il faut compter un budget de 500 à 1 000 € par bâtiment selon la teneur du diagnostic du patrimoine.</p> <p>Si volet énergie.</p> <p>Subvention ADEME et Région Rhône Alpes probable jusqu'à 70 %.</p>
Audit Energétique Global (AEG)	Stratégie/ Planification	<p>Il s'agit d'une photographie du patrimoine (bâti, éclairage public, véhicule,...) permettant de situer la consommation d'énergie sur une échelle de valeur. En outre, il permet de proposer des améliorations d'ordres générales.</p> <p>C'est un outil à utiliser en appui à une stratégie et une planification globale d'amélioration des bâtiments.</p>	BET spécialisé	<p>Entre 400 et 500 € par bâtiment selon le cahier des charges de consultation.</p> <p>Subvention ADEME et Région Rhône Alpes probable jusqu'à 70 %.</p>
Diagnostic Energétique	Etude préalable	<p>Il s'agit d'une étude technique fournie et détaillée qui permet d'évaluer les travaux d'amélioration énergétique d'un bâtiment donné.</p> <p>C'est un outil à utiliser pour planifier et programmer des travaux d'amélioration</p>	BET spécialisé	<p>Entre 5 et 10 000 € selon votre cahier des charges et la taille du bâtiment.</p> <p>Subvention ADEME et Région Rhône Alpes probable jusqu'à 70 %.</p>
Diagnostic de Performances Energétiques (DPE)	Etude réglementaire	<p>Il s'agit d'une photographie d'un bâtiment permettant de situer sa consommation d'énergie sur une échelle de valeur. La méthode de calcul est différente d'un AEG, le DPE permet de fixer un ordre de grandeur par une classification de A (très bon) à G (très mauvais).</p> <p>Il propose également des améliorations d'ordres générales (non décrits, non détaillé, non chiffrés exhaustivement)</p> <p>C'est un outil de sensibilisation et de communication désormais obligatoire.</p> <p>Il peut être utilisé en appui à une stratégie et une planification globale d'amélioration des bâtiments.</p>	Organisme certifié DPE (diagnostiqueur immobilier,...) ou employé communal certifié DPE	<p>Entre 200 et 400 € selon les pratiques du moment.</p>

Fondé en 1935, le Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise regroupe aujourd'hui 56 communes du Rhône et assure en lieu et place leur mission de contrôle du service public de distribution d'énergie (gaz et électricité).

Il veille au maintien d'un service public performant de qualité en préservant l'équité de toutes les communes, l'égalité du traitement des usagers par les concessionnaires et la sécurité des hommes et des équipements.

Il permet, par des économies d'échelle, une meilleure efficacité énergétique (mutualisation des moyens, optimisation de l'utilisation des ressources...) et une meilleure représentativité face à des acteurs de poids comme ERDF et GRDF.

Ses domaines d'intervention s'articulent autour de deux compétences obligatoires - la distribution publique d'énergie et la maîtrise de l'énergie - et trois compétences optionnelles - la dissimulation des réseaux, l'éclairage public et la production et distribution de chaleur.

>> La distribution publique d'énergie, mission fondatrice du SIGERLy

Le SIGERLy est autorité organisatrice du service public de la distribution d'énergie (gaz, électricité) sur son territoire d'intervention. Propriétaire des réseaux d'électricité basse et moyenne tension et des canalisations de gaz basse et moyenne pression, le syndicat a délégué l'exploitation de son patrimoine à ERDF pour l'électricité, et GRDF pour le gaz - les concessionnaires - par l'intermédiaire d'une convention étayée d'un cahier des charges de concession. Le SIGERLy, de son côté, doit veiller à préserver la solidarité entre les communes, garantir la qualité de l'énergie fournie, la sécurité, la continuité de la fourniture et l'égalité de traitement des fournisseurs et consommateurs, assurer l'accès de tous au réseau électrique et contrôler que le réseau soit correctement exploité et entretenu.

>> La maîtrise de l'énergie : une priorité environnementale

Le SIGERLy accompagne les communes dans leurs démarches de maîtrise de l'énergie afin de contribuer à la réduction de leur empreinte écologique et d'améliorer leur efficacité énergétique. Pour y parvenir, il a mis en place le "Conseil Energie Partagé" (CEP) qui réalise à la demande des communes des études énergétiques globales ou

ponctuelles avec des préconisations d'améliorations, des audits de performance énergétiques des bâtiments communaux, et des études de faisabilité pour les énergies renouvelables. En parallèle, depuis 2006, 29 GWh cumac de CEE (certificats d'économie d'énergie) ont été générés sur les bâtiments et l'éclairage public.

>> L'éclairage public : l'identité de la commune



A la différence des réseaux de distribution d'énergie, le réseau d'éclairage public est propriété des communes adhérentes qui en assurent la gestion sauf dans le cas d'un transfert de compétence au SIGERLy, ce qui est le cas pour 33 des 56 communes membres. Dans cette situation, la prise en charge est totale, intégrant l'achat d'énergie électrique, la maintenance des réseaux et des installations, les travaux de renouvellement, d'extension et de rénovation ainsi que la réalisation de travaux exceptionnels comme des mises en lumière.

>> Dissimulation des réseaux : une nécessité sécuritaire, environnementale et esthétique

Ces opérations visent à enfouir les réseaux électriques dans un objectif de sécurité des ouvrages (tempêtes), des personnes (poteaux en bord de route) et d'amélioration esthétique tout en répondant aux enjeux environnementaux.

>> La production et distribution de chaleur : utilisation d'une énergie renouvelable économique

Les réseaux de chaleur sont des moyens efficaces pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, et dans le cas du transfert de compétence, le SIGERLy prend en charge la conception, la réalisation et l'exploitation des ouvrages comprenant la mise en place de chufferies qui utilisent très majoritairement du bois comme combustible.

>> www.sigely.fr

La collecte de la Taxe locale sur l'Électricité (TLE)

L'ouverture des marchés de l'électricité à la concurrence a entraîné l'arrivée de nouveaux fournisseurs. Comme EDF, ils doivent s'acquitter de la collecte et du versement des taxes locales pour l'électricité, une importante ressource communale (en moyenne, selon la FNCCR, cela représente 1,7% des ressources fiscales locales réparties pour un tiers au département et deux tiers dans les communes et leurs groupements). Depuis quelques années, on constate une diminution de la recette liée à la perception de cette taxe. Pour garantir aux communes des recettes préservées, le SIGERLy a mis en place un service de perception, de contrôle et de versement de la taxe en lieu et place des communes. Opérationnel depuis le 1er janvier 2009, les 53 communes qui ont signé la convention en bénéficient et un agent du SIGERLy de plus a été assermenté par le Tribunal de Grande Instance pour mener à bien cette nouvelle mission.

L'instauration des marchés à bons de commandes : plus de rapidité dans la réalisation d'études énergétiques

Face à une demande grandissante des communes en études énergétiques, le SIGERLy a mis en place des marchés à bons de commandes pour pouvoir répondre plus activement à leurs différents besoins. Segmentés en 4 lots, ils correspondent chacun à une seule spécificité et un unique prestataire. Le lot 1 comprend les audits énergétiques globaux (établissement de l'état de santé énergétique de la commune grâce à l'analyse de 3 années de factures d'énergie et des différents contrats en lien avec la maintenance et la maîtrise de l'énergie). Le lot 2 concerne la mise en place de contrats de maintenance de chaufferies. Le lot 3 englobe les études de faisabilité pour les réseaux de chaleur (énergie-bois) et le lot 4 les diagnostics énergétiques des bâtiments.

La-Tour-de-Salvagny : mise en service de l'installation photovoltaïque sur la chaufferie bois

Depuis le 13 février 2009, le SIGERLy a accédé au rang des producteurs d'électricité par la mise en service de l'installation photovoltaïque de la chaufferie bois de La-Tour-de-Salvagny. L'installation composée de 30 panneaux SANYO HIP de 220 Wc* chacun - soit un total de 6,6 kWc - et de deux onduleurs FRONIUS, produira environ 10 000 kWh par an. Les onduleurs permettent de convertir l'énergie en transformant le courant continu produit par les panneaux en courant alternatif injecté sur le réseau.

*Le watt-crête (Wc) est une unité représentant la puissance électrique maximale délivrée par une installation électrique solaire pour un ensoleillement standard de 1000W/m² à 25°C.



Photo SIGERLy

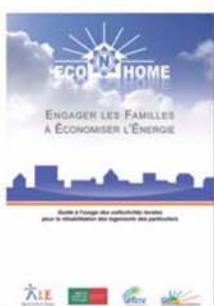
DU CÔTÉ DE L'ALE

>> Toujours plus EcoN'Home

Le projet européen EcoN'Home a développé un service d'accompagnement gratuit pour les particuliers dans leurs démarches d'économies d'énergie (habitat & transport) chez un millier de familles en Europe, entre 2006 et 2008.

Les retours d'expérience très concluants dessinent un bilan très encourageant et permettent de mieux cerner les apports réels de ce type d'accompagnement.

Le bilan de l'expérimentation rhônalpine était présenté lors d'un atelier technique organisé fin février, lors de l'édition 2009 du salon des Énergies Renouvelables, qui a réuni les nombreux acteurs du projet : le Grand Lyon, la Région Rhône-Alpes, les Espaces Info Energie et leur chargés de missions, les professionnels et acteurs locaux de l'énergie, et bien sûr les familles.



Fort des enseignements positifs de la première expérimentation, un très prochain appel à projets (début avril 2009) permettra à environ 25 nouvelles familles du Grand Lyon de bénéficier elles-aussi, en 2009, de cette démarche. Un outil d'accompagnement renforcé permettra le travail en partenariat avec les familles sélectionnées, et un guide de mise en œuvre est d'ores et déjà à la disposition de toutes les collectivités locales désireuses d'accompagner leurs citoyens dans la réhabilitation de leur logement.

>> contact ALE : Aude Lenoir - www.ale-lyon.org rubrique "nos références" - "programmes spécifiques"

>> Agenda

Visite de site

L'ALE organise la visite de l'ilôt C2 de la ZAC Thiers à Lyon, premier immeuble de bureau appliquant le "référentiel bureaux du Grand Lyon"

>> [le 26 mars](#)

Exposition

De retour sur l'agglomération lyonnaise pour sa dernière tournée avant une mise à la retraite bien méritée, "La maison économe" sera présente:

>> [du 30 mars au 10 avril à Mions](#)

>> [du 14 au 29 avril à Lyon 3^{ème}](#)

>> [du 4 au 12 mai à Corbas](#)

>> [du 13 au 16 mai à Chaponost](#)

>> [du 20 au 28 mai à Lyon 9^{ème}](#)

>> [infos et renseignements à l'ALE](#)

>> Visitez des maisons basse énergie

Après le succès rencontré en 2008, l'ALE et HESPUL organisent de nouvelles visites de bâtiments Basse Energie dans le département du Rhône.



Si vous souhaitez construire, rénover, ou tout simplement vous informer sur ce type de bâtiment écologique et économique en énergie, vous pouvez vous inscrire en ligne depuis le site www.infoenergie69.org rubrique "particuliers".

Ces maisons ne dépassent pas la fameuse barre des 50 kWh/m².an pour les consommation de chauffage et d'eau chaude, ont recours à une ou plusieurs énergies renouvelables et utilisent des matériaux écologiques. Elles ont toutes été lauréates du programme régional "100 maisons basse énergie".

>> Grand Lyon 2020... changeons de pratiques

Le Grand Lyon a demandé à son Conseil de Développement de travailler sur le Plan Climat à l'horizon 2020. Le Conseil de développement de la communauté urbaine est une instance de débats et de proposition dont la vocation est de réfléchir à l'avenir de l'agglomération.

Lors d'une réunion de présentation le 10 mars dernier, Bruno Charles (Vice-Président en charge du Développement Durable) et Gérard Claisse (Vice-Président en charge de la concertation), l'ont invité à proposer des pistes d'action pour que la communauté urbaine de Lyon soit une agglomération sobre en carbone en 2020, en mettant en avant un axe de réflexion sur les comportements et les changements de pratiques.

Il remettra ses conclusions au début de l'été 2009.

>> + d'infos : <http://www.grandlyon.com/Conseil-de-developpement.1381.0.html>

Rénovation performante de logements à vocation sociale dans le parc locatif privé

Le projet ESTHIA, lauréat de l'appel à proposition de soutien à l'innovation PREBAT sur la réduction de la précarité énergétique, est entré en phase opérationnelle début mars.

Sur les trois territoires des agglomérations de Lyon, Grenoble et Saint-Étienne, les monteurs d'opérations du réseau FAPIL Rhône-Alpes et les Conseillers Energie des trois Agences locales travaillent à la production de logements économies en charges (Programmes Sociaux Thématiques).

Des filtres typologiques de sélection des logements et des objectifs performantiels a minima ont été fixés pour viser la classe B de l'étiquette énergie et le label Effinergie rénovation.

La convergence des intérêts thermiques et sociaux est recherchée pour répondre aux objectifs de confort et de réduction des charges des futurs locataires en insertion.

>> + d'infos : ALE - Aude Lenoir



GRANDLYON
communauté urbaine

RhôneAlpes

avec le soutien de :



et des autres membres de l'ALE : ABC HLM, BTP Rhône, CAUE 69, Conseil Général du Rhône, DALKIA, EDF Rhône-Alpes, GDF Rhône-Alpes, HESPUL, INSA, PACT du Rhône, Rhônalpénergie-Environnement, SIGERLY, SYDER, SYTRAL, UDAF du Rhône, UNPI, Ville et Aménagement Durable, Ville de Lyon